

**Arrêté du Grand Conseil
portant prolongation du délai de proposition de la commission
concernant les initiatives parlementaires 185-2013 et 186-2013**

Le Grand Conseil du canton de Berne,

vu l'article 67, alinéa 2, 2^e phrase de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC)¹,

sur proposition de la Commission des institutions politiques et des relations extérieures,

arrête :

Prolongation de délai

Le délai imparti à la Commission des institutions politiques et des relations extérieures pour soumettre au Grand Conseil ses propositions concernant les initiatives parlementaires 185-2013 et 186-2013, qui lui ont été attribuées, est prolongé de deux ans.

Berne, le 18 mai 2015

Au nom de la Commission des institutions politiques et des relations extérieures

Le président : *Messerli*

¹ RSB 152.21